ORDRE DE SERVICE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments** **Bureau de la surveillance des denrées alimentaires et des alertes sanitaires** **Mission des systèmes d'information** Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : P.A. Belœil /D. Braive / M. Pinson Tél. : 01.49.55.80.07 / 01.49.55.54.61 Réf. interne :	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDSSA/MSI/N2007-8017** **Date: 16 janvier 2007**

Date de mise en application : **Immédiate**
Abroge et remplace : **-**
Date limite de réponse : **-**
Nombre d'annexes: 7
Degré et période de confidentialité : **Interne**

Objet :

1) Préparation du bilan d'exécution 2006 du programme de maîtrise de *Salmonella* dans les filières de l'espèce *Gallus gallus* ;
2) Communication à la Commission européenne d'informations concernant les modes alternatifs d'élevage de pondeuses et les centres d'emballage agréés.

Bases juridiques

- Directive 92/117/CEE modifiée du 17 décembre 1992 concernant les mesures de protection contre certaines zoonoses et certains agents zoonotiques chez les animaux et dans les produits d'origine animale en vue de prévenir les foyers d'infections et d'intoxications dus à des denrées alimentaires et notamment son annexe III ;
- Décision 2003/394/CE de la Commission du 23 mai 2003 modifiant la décision 2002/677/CE en ce qui concerne les programmes de lutte contre les salmonelles zoonotiques ;
- Arrêtés du 26 octobre 1998 modifiés relatifs à la lutte contre les infections à *Salmonella* Enteritidis ou *Salmonella* Typhimurium, dans les troupeaux de l'espèce *Gallus gallus* ;
- Arrêtés du 26 octobre 1998 modifiés relatifs aux modalités de la participation financière de l'Etat à la lutte contre les infections à *Salmonella* Enteritidis et *Salmonella* Typhimurium dans les troupeaux de l'espèce *Gallus gallus* ;
- Règlement (CEE) n°1907/90 *modifié* du Conseil du 26 juin 1990 concernant certaines normes de commercialisation applicables aux œufs ;
- Règlement (CE) n°2295/2003 *modifié* de la Commission du 23 décembre 2003 établissant les modalités d'application du règlement (CEE) n°1907/90 du Conseil concernant certaines normes de commercialisation applicables aux œufs.

Mots-clés :

SALMONELLES, VOLAILLES, *GALLUS GALLUS,* NORMES DE COMMERCIALISATION APPLICABLES AUX ŒUFS

DESTINATAIRES	
Pour exécution : - Directeurs départementaux des services vétérinaires	Pour information : - Préfets - DRAF DDAF - IGVIR - Directrice de la BNEVP - Directrice de l'ENSV - Directeur de l'INFOMA - Directeurs des ENV - DGPEI - DGCCRF

Résumé

Cette note encadre la réalisation du bilan d'exécution 2006 du programme de maîtrise de *Salmonella* dans les filières *Gallus gallus* **et** prépare la communication à la Commission européenne d'informations relatives à l'application de certaines normes concernant la commercialisation des œufs de consommation, les centres d'emballages et les mentions relatives au mode d'élevage des pondeuses. Elle vise à assurer la cohérence entre ces deux bilans, en particulier lorsqu'ils sont réalisés par des services différents en DDSV.

Partie A : PREPARATION DU BILAN D'EXECUTION 2006 DU PROGRAMME FRANÇAIS DE SURVEILLANCE ET DE MAITRISE DE *SALMONELLA* DANS LES FILIERES DE L'ESPECE *GALLUS GALLUS*.

1. Contexte

Le programme français de surveillance et de maîtrise de *Salmonella* Enteritidis et de *Salmonella* Typhimurium dans les troupeaux de volailles de l'espèce *Gallus gallus* couvre les étages reproduction des filières chair et ponte (un programme national existe pour la production d'œufs de consommation mais ne fait pas encore l'objet d'un cofinancement communautaire). La Commission européenne a agréé ce programme en 2000.

Le cofinancement à hauteur de 50% des indemnisations d'élimination des reproducteurs infectés et de destruction ou de traitement thermique d'œufs à couver contaminés a été approuvé par la Commission européenne pour l'année 2006. Il est conditionné, d'une part à la transmission d'un rapport final sur l'exécution technique du programme, accompagné des pièces justificatives relatives aux dépenses effectuées et aux résultats obtenus durant la période du 1er janvier au 31 décembre 2006 et, d'autre part, à l'exécution efficace du programme.

2. Mise en œuvre

Vous voudrez bien, pour répondre à cette obligation, renseigner par voie électronique le questionnaire 'bilan d'activité 2006' **et** vérifier les informations saisies dans les 'fiches de gestion 2006' mises à disposition à l'aide du logiciel SPHINX **avant le 15 février 2007**.

! Concernant les troupeaux de poules pondeuses d'œufs de consommation, seuls ceux dont toute ou une partie de la production d'œufs est destinée à un centre d'emballage d'œufs sont concernés par ces questionnaires.

2.1. Questionnaire 'Bilan d'activité 2006'

Le questionnaire 'bilan d'activité 2006' concerne le recensement des troupeaux mis en place, le bilan financier de la " Charte sanitaire " et la synthèse des suspicions et infections. Un seul questionnaire 'bilan d'activité 2006' est renseigné par département. Il est accessible à l'adresse URL 'bilan d'activité 2006' suivante (cf. annexe I) :

	Adresse électronique
Formulaire **" Bilan d'activité 2006 "**	**http://10.200.91.237/dgal/sdssa/gallus2006/questionnaire.htm**

! Dans le formulaire 'bilan d'activité 2006', les sommes saisies sont les sommes mises en paiement et versées au bénéficiaire en 2006, et non les sommes à déléguer (afin de ne pas déclarer deux années de suite les mêmes sommes).

2.2. Questionnaire 'Fiche de gestion 2006'

Le nombre de questionnaires 'Fiche de gestion 2006' saisis par un département est égal au nombre de troupeaux suspects ou confirmés infectés par *S*. Enteritidis ou *S*. Typhimurium

dans ce département en 2006. Vous voudrez bien vérifier, et le cas échéant, compléter les informations concernant les troupeaux suspects ou contaminés en 2006. Le questionnaire 'fiche de gestion 2006' accessible à l'adresse URL suivante (cf. annexe II) :

	Adresse électronique
Formulaire " **Fiche de gestion 2006 "**	**http://10.202.70.15/dgal/sdssa/fichegestionsalmo2006/questionnaire.htm**

! Les données de la 'fiche de gestion 2006' portant sur les quantités d'œufs éliminés ou traités thermiquement sont d'un grand intérêt au titre de l'impact pour la santé publique du programme national de lutte contre les salmonelles.

2.3. Questionnaire 'Fiche de gestion 2007'

A l'instar du questionnaire 'fiche de gestion 2006', le questionnaire 'fiche de gestion 2007' doit être renseigné au fur et à mesure des informations collectées sur les troupeaux suspects ou confirmés infectés par *Salmonella* Enteritidis ou *Salmonella* Typhimurium au cours de l'année 2007. Le questionnaire 'fiche de gestion 2007' est accessible dès maintenant à l'adresse URL suivantes (cf. annexe III) :

	Adresse électronique
Formulaire **" Fiche de gestion 2007 "**	**http://10.200.91.237/dgal/sdssa/fichegestionsalmo2007/saisir.htm**

! Vous veillerez en outre à réaliser la saisie dans les meilleurs délais pour les troupeaux de reproducteurs et de poulettes futures pondeuses d'œufs de consommation.

3. Qualité des données transmises

L'harmonisation communautaire des bilans d'exécution des programmes nationaux de lutte contre les salmonelles zoonotiques est organisée par la décision 2003/394/CE de la Commission. Elle propose des modèles de tableaux récapitulatifs harmonisés et vise ainsi à renforcer la comparabilité des résultats des programmes nationaux. Les différents éléments demandés par la présente note de service ont pour but de collecter les données nécessaires au renseignement de ces tableaux récapitulatifs.

Je vous demande en conséquence :

- d'apporter la plus grande attention au recueil et à la transmission de ces données, en particulier celles relatives au traitement des troupeaux suspects ou confirmés infectés (fiches de gestion) qui permettent de montrer l'exécution efficace du programme français ;
- de vous assurer de la concordance et de la cohérence de toutes ces données.

4. Résultats

Une fois agrégées, les données transmises permettront d'établir pour la période d'exécution du programme allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006 :

- un état de la production dans les filières de l'espèce *Gallus gallus* reproduction chair, ponte et production ponte ;
- un bilan technique des infections suspectées et confirmées ;
- un descriptif détaillé de la gestion des cas d'infections suspectées et confirmées ;
- un bilan financier des indemnisations versées.

Partie B : COMMUNICATION A LA COMMISSION EUROPEENNE D'INFORMATIONS CONCERNANT LES MODES D'ELEVAGE DE PONDEUSES D'ŒUFS DE CONSOMMATION ET LES CENTRES D'EMBALLAGE AGREES.

1. Contexte

En application de l'article 29 du règlement 2295/03/CE de la Commission du 23 décembre 2003, la France est tenue de communiquer à la Commission et aux autres Etats membres la liste des sites de production d'œufs de poules, commercialisant tout ou partie de leur production vers un centre d'emballage agréé, par mode de production (biologique, plein air, au sol, cage), **et** la liste des centres d'emballage agréés.

2. Mise en œuvre

La liste nationale des exploitations de poules pondeuses suivant le mode de production, et celle des centres d'emballage seront établies par extraction des informations pertinentes de SIGAL. Par conséquent, vous voudrez bien vérifier, et le cas échéant compléter, les informations relatives à ces ateliers et établissements dans SIGAL conformément à l'annexe VII, **avant le 15 février 2007**.

2.1 Concernant les ateliers de poules pondeuses

Vous vérifierez et corrigerez les informations concernant ces ateliers dans SIGAL. En outre, vous créerez les descripteurs 2006 : « Nombre de poules présentes » (= le nombre de poules installées ou mises en place) et « Nombre de semaines de ponte ».

Nota : Le chemin dans SIGAL pour rapatrier ces descripteurs au niveau des ateliers concernés est le suivant : « Gestion de listes de référence », « Caractéristique » « Etablissement – Mesure d'activité » puis « Nombre de poules pondeuses » et « 2006 » ou « Nombre de semaines de ponte » et « 2006 ».

2.2 Concernant les centres d'emballage

Vous vérifierez et le cas échéant corrigerez les informations concernant ces établissements dans SIGAL et vous renseignerez le descripteur « Type d'agrément ».

Nota : Le chemin dans SIGAL pour rapatrier ce descripteur au niveau des ateliers concernés est le suivant : « Gestion de listes de référence », « Caractéristique » « Etablissement – type d'activité » puis « Type d'agrément œuf » et « Spécial » ou « Standard ».

3. Qualité des données transmises

Je vous rappelle que SIGAL est considéré comme la seule source de données pour l'établissement des listes officielles de centres d'emballage d'œufs et d'élevages de poules pondeuses. Je vous demande la plus grande vigilance quant au respect des règles de saisie (cf. annexe VII). En effet, il s'agit de données très utiles aux DDSV et à la cellule des alertes de la DGAL notamment lors de TIAC impliquant la consommation d'œufs en coquille.

4. Résultats

4.1 Concernant les ateliers de poules pondeuses

Une fois extraite de SIGAL cette liste d'ateliers constituera la liste nationale des sites de production d'œufs de poules élevées en plein air, au sol, en cage et commercialisant tout ou partie de leur production vers un centre d'emballage agréé et sera communiquée à la Commission et aux autres Etats membres.

En outre, les données collectées à l'échelon de l'atelier seront ensuite synthétisées par la DGAL à l'échelon de l'établissement afin d'obtenir le ou les nombre(s) moyens de poule(s) pondeuses présentes [= (nombre de poules installées x nombre de semaines de ponte) / 52] sur l'exploitation au cours de l'année 2006. Une fois agrégées, les données transmises devraient permettre d'établir :

- une estimation de la production d'œufs de consommation en 2006 ;
- les dénominateurs des taux d'infection par *Salmonella* dans les sous-populations des troupeaux de poules pondeuses élevées en plein-air (élevage biologique y compris), au sol et en cage.
- La liste des sites de production d'œufs de poules élevées en plein air, au sol, en cage et commercialisant tout ou partie de leur production vers un centre d'emballage agréé.

4.2 Concernant les centres d'emballage

Une fois extraite de SIGAL cette liste d'établissements constituera la liste nationale des centres d'emballage agréés. Elle sera publiée au bulletin officiel du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, accessible par tous les professionnels, et communiquée à la Commission et aux autres Etats membres.

Vous me tiendrez informée de toute difficulté rencontrée dans la mise en application de cette note de service.

La Directrice Générale Adjointe

C.V.O.

Monique ELOIT

PLAN DES ANNEXES

Annexe I : Aide pour renseigner le "Bilan d'activité 2006" concernant l'exécution départementale du programme de maîtrise de *Salmonella* dans l'espèce *Gallus gallus*.

Annexe II : Aide pour renseigner la "Fiche de gestion des troupeaux suspects d'infection ou confirmés infectés par *S.* Enteritidis ou *S.* Typhimurium" pour chacun des troupeaux suspects d'infection ou confirmés infectés au cours de l'année 2006.

Annexe III : Aide pour renseigner la "Fiche de gestion des troupeaux suspects d'infection ou confirmés infectés par *S*. Enteritidis ou *S*. Typhimurium" pour chacun des troupeaux suspects d'infection ou confirmés infectés au cours de l'année 2007.

Annexe IV : Formulaire SPHINX vierge du "Bilan d'activité dans l'espèce *Gallus gallus* pour l'année 2006".

Annexe V : Formulaire SPHINX vierge d'une « "Fiche de gestion des troupeaux suspects d'infection ou confirmés infectés par *S*. Enteritidis ou *S*. Typhimurium" pour chacun des troupeaux suspects d'infection ou confirmés infectés au cours de l'année 2006 ».

Annexe VI : Formulaire SPHINX vierge d'une « "Fiche de gestion des troupeaux suspects d'infection ou confirmés infectés par *S*. Enteritidis ou *S*. Typhimurium" pour chacun des troupeaux suspects d'infection ou confirmés infectés au cours de l'année 2007 ».

Annexe VII : Rappel des modalités de saisie des centres d'emballage d'œufs et des ateliers de poules pondeuses dans SIGAL.

Annexe I

Aide pour renseigner
le **" Bilan d'activité 2006 "** concernant l'exécution départementale
du programme de maîtrise de Salmonella dans l'espèce *Gallus gallus*.

1. Compléter le bilan

Pour appeler le questionnaire :

Bilan d'activité dans l'espèce *Gallus gallus* pour l'année 2006

il faut se rendre à l'adresse URL suivante à l'aide de votre navigateur :

http://10.200.91.237/dgal/sdssa/gallus2006/questionnaire.htm

qui charge un formulaire vierge à l'écran.

1. Chaque questionnaire comporte 8 pages et se renseigne page après page.
2. Les items du questionnaire informatique sont similaires à ceux des tableaux Excel employés les années précédentes. La mise en forme informatique a contraint de modifier la présentation de certains items.
3. Le bilan est divisé en 3 parties : A. Bilan d'activité, B. Bilan financier et C. Suivi de l'infection. Les items de la partie **A** appellent des réponses numériques (**nombre entier**). Les items de la partie **B** appellent des réponses numériques financières (exprimées **en € et arrondies au centime d'€**). Les items de la partie **C** appellent des réponses numériques (**nombre entier**).
4. Après avoir rempli la première page du questionnaire, cliquer sur le bouton [>] situé en haut à gauche de la zone de saisie pour passer à la page suivante.
5. Pour revenir à la page précédente, cliquer sur le bouton [<] situé en haut à gauche de la zone de saisie.
6. Lorsque la dernière page est atteinte, cliquer sur le bouton [**Enregistrer**] : le questionnaire disparaît pour laisser place à un formulaire qui récapitule les réponses saisies. Il vous communique également **un code à 8 caractères** (par exemple : 9UX1-NEX1) qui vous permettra de rappeler votre questionnaire au cas où il s'avérerait nécessaire de corriger certaines réponses.
7. Il est vivement recommandé de cliquer alors sur le bouton [**Imprimer**] du formulaire pour mémoriser le code et garder une trace des réponses.
8. Pour modifier un questionnaire alors que le formulaire de fin de saisie n'a pas encore été quitté, il suffit de cliquer sur le lien **Modifier** pour retourner au questionnaire.
9. Pour renseigner un nouveau questionnaire, descendre en bas de page du formulaire qui récapitule les réponses et cliquer sur le lien **Saisir un nouveau questionnaire**. Un questionnaire vierge de toute saisie apparaît alors à l'écran.

2. Définitions

Partie A : Bilan d'activité

- Tableaux **Production en filière chair et ponte** :

 . Etablissement : exploitation telle qu'elles sont recensées par l'EDE. Les établissements n'ayant pas hébergé d'animaux au cours de l'année 2006 mais étant toujours en activité doivent être pris en compte dans ce bilan.

 . Bâtiment : comprend également ceux en système alternatif.

 . Capacité d'hébergement : nombre de volailles de l'espèce *Gallus gallus* pouvant être réglementairement hébergées dans un bâtiment.

- Tableaux **Adhésions à la charte, filière chair et ponte** :

 . Adhérents à la charte : les établissements, bâtiments et troupeaux faisant l'objet d'un contrat effectif au moins 1 jour dans l'année, y compris les adhérents qui ne possèdent pas d'animaux au 31/12/2005.

 . Nombre de bâtiments : ne prendre en compte qu'un bâtiment, même si plusieurs troupeaux (bandes) s'y sont succédés.

Partie B : Bilan financier

Il convient d'enregistrer la totalité des opérations financières réalisées (indemnisations versées) au cours de l'année 2006, même si elles se rapportent à des infections survenues l'année précédente (fin d'année 2005). Les opérations financières portant sur des troupeaux infectés en 2006 mais réalisées en 2006 ne doivent pas être mentionnées dans ce bilan.

- Tableaux **Autres dépenses** :

 . Analyses : coût des analyses payées sur crédits d'Etat (police sanitaire, contrôles complémentaires à l'initiative de la DDSV).

Partie C : Suivi de l'infection

Il concerne les opérations de suivi sanitaire et technique réalisées dans l'année considérée (2006), même si le financement des indemnités n'est possible que sur l'année N+1 (2007).

3. Pour revenir au bilan après l'avoir quitté

Pour **revoir ou corriger** des réponses après avoir quitté le questionnaire du bilan considéré, il faut se rendre à l'adresse URL suivante à l'aide de votre navigateur :

http://10.200.91.237/dgal/sdssa/gallus2006/modification.htm

et saisir le **code à 8 caractères** qui s'est affiché sur le formulaire de fin de saisie correspondant au questionnaire bilan.

Annexe II

Aide pour renseigner
la **"Fiche de gestion des troupeaux suspects d'infection ou confirmés infectés par *S*. Enteritidis ou *S*. Typhimurium"**
pour chacun des troupeaux suspects d'infection ou confirmés infectés
au cours de l'année 2006.

1. Saisir une fiche

Pour appeler le questionnaire :

"Fiche de gestion des troupeaux suspects d'infection ou confirmés infectés par *S*. Enteritidis ou *S*. Typhimurium"

il faut se rendre à l'adresse URL suivante à l'aide de votre navigateur :

http://10.202.70.15/dgal/sdssa/fichegestionsalmo2006/questionnaire.htm

qui charge un formulaire vierge à l'écran.

1. Chaque fiche/questionnaire comporte 10 pages et se renseigne page après page.
2. Les items du questionnaire informatique sont similaires à ceux de la fiche employée en 2004 et 2003 sous format Word. La mise en forme informatique a contraint de modifier parfois la formulation de certaines questions sans en transformer le sens.
3. Après avoir rempli la première page du questionnaire, cliquer sur le bouton [>] pour passer à la suivante et renseigner les questions.
4. Pour revenir à la page précédente, cliquer sur le bouton [<]
5. Lorsque la dernière page est atteinte, cliquer sur le bouton [**Enregistrer**] : le questionnaire disparaît pour laisser place à un formulaire qui récapitule les réponses saisies. Il vous communique également **un code à 8 caractères** (par exemple : 9UX1-NEX1) qui vous permettra de rappeler votre questionnaire au cas où il s'avérerait nécessaire de corriger certaines réponses.
6. Il est vivement recommandé de cliquer sur le bouton [**Imprimer**] du formulaire pour mémoriser le code et garder une trace des réponses.
7. Pour modifier un questionnaire alors que le formulaire de fin de saisie n'a pas encore été quitté, il suffit de cliquer sur le lien **Modifier** pour retourner au questionnaire.
8. Pour renseigner un nouveau questionnaire, descendre en bas de page du formulaire qui récapitule les réponses et cliquer sur le lien **Saisir un nouveau questionnaire**. Un questionnaire vierge de toute saisie apparaît alors à l'écran.

2. Pour revenir à une fiche déjà quittée

Pour **revoir ou corriger** des réponses alors que l'on a quitté le questionnaire considéré, il faut se rendre à l'adresse URL suivante à l'aide de votre navigateur :

http://10.202.70.15/dgal/sdssa/fichegestionsalmo2006/modification.htm

et saisir le **code à 8 caractères** qui s'est affiché sur le formulaire de fin de saisie correspondant au questionnaire considéré.

Annexe III

Aide pour renseigner
la **"Fiche de gestion des troupeaux suspects d'infection ou confirmés infectés par *S*. Enteritidis ou *S*. Typhimurium"**
pour chacun des troupeaux suspects d'infection ou confirmés infectés
au cours de l'année 2007.

1. Saisir une fiche

Pour appeler le questionnaire :

"Fiche de gestion des troupeaux suspects d'infection ou confirmés infectés par *S*. Enteritidis ou *S*. Typhimurium"

il faut se rendre à l'adresse URL suivante à l'aide de votre navigateur :

http://10.200.91.237/dgal/sdssa/fichegestionsalmo2007/saisir.htm

qui charge un formulaire vierge à l'écran.

1. Chaque fiche/questionnaire comporte 10 pages et se renseigne page après page.
2. Les items du questionnaire informatique sont similaires à ceux de la fiche employée en 2004 et 2003 sous format Word. La mise en forme informatique a contraint de modifier parfois la formulation de certaines questions sans en transformer le sens.
3. Après avoir rempli la première page du questionnaire, cliquer sur le bouton [>] pour passer à la suivante et renseigner les questions.
4. Pour revenir à la page précédente, cliquer sur le bouton [<]
5. Lorsque la dernière page est atteinte, cliquer sur le bouton [**Enregistrer**] : le questionnaire disparaît pour laisser place à un formulaire qui récapitule les réponses saisies. Il vous communique également **un code à 8 caractères** (par exemple : 9UX1-NEX1) qui vous permettra de rappeler votre questionnaire au cas où il s'avérerait nécessaire de corriger certaines réponses.
6. Il est vivement recommandé de cliquer sur le bouton [**Imprimer**] du formulaire pour mémoriser le code et garder une trace des réponses.
7. Pour modifier un questionnaire alors que le formulaire de fin de saisie n'a pas encore été quitté, il suffit de cliquer sur le lien **Modifier** pour retourner au questionnaire.
8. Pour renseigner un nouveau questionnaire, descendre en bas de page du formulaire qui récapitule les réponses et cliquer sur le lien **Saisir un nouveau questionnaire**. Un questionnaire vierge de toute saisie apparaît alors à l'écran.

2. Pour revenir à une fiche déjà quittée

Pour **revoir ou corriger** des réponses alors que l'on a quitté le questionnaire considéré, il faut se rendre à l'adresse URL suivante à l'aide de votre navigateur :

http://10.200.91.237/dgal/sdssa/fichegestionsalmo2007/modifier.htm

et saisir le **code à 8 caractères** qui s'est affiché sur le formulaire de fin de saisie correspondant au questionnaire considéré.

Annexe IV

Formulaire SPHINX **« Bilan d'activité dans l'espèce *Gallus gallus* pour l'année 2006 »**

BILAN D'ACTIVITE DANS L'ESPECE GALLUS GALLUS POUR L'ANNEE 2006

Code département | Code région | Clé

DDSV : | Région | Non concerné | Enregistrer

A. BILAN D'ACTIVITE-Recencement au 31-12-2006

A1. Filière PONTE
I. Production

Selection: Pedigree et Grands Parents Pré-ponte		Selection: Pedigree et Grands Parents Ponte	
1. Nombre d'établissements en Pré-ponte		21. Nombre d'établissements en Ponte	
2. Nombre de bâtiments en Pré-ponte		22. Nombre de bâtiments en Ponte	
3. Nombre de bandes d'animaux en Pré-ponte		23. Nombre de bandes d'animaux en Ponte	
4. Nombre de volailles mises en place en Pré-ponte		24. Nombre de volailles mises en place en Ponte	
Multiplication: Parents Pré-ponte		**Multiplication: Parents Ponte**	
5. Nombre d'établissements en Pré-ponte		25. Nombre d'établissements en Ponte	
6. Nombre de bâtiments en Pré-ponte		26. Nombre de bâtiments en Ponte	
7. Nombre de bandes d'animaux en Pré-ponte		27. Nombre de bandes d'animaux en Ponte	
8. Nombre de volailles mises en place en Pré-ponte		28. Nombre de volailles mises en place en Ponte	
Production: Pré-ponte		**Production: Ponte**	
17. Nombre d'établissements en Pré-ponte		29. Nombre d'établissements en Ponte	
18. Nombre de bâtiments en Pré-ponte		30. Nombre de bâtiments en Ponte	
19. Nombre de bandes d'animaux en Pré-ponte		31. Nombre de bandes d'animaux en Ponte	
20. Nombre de volailles mises en place en Pré-ponte		32. Nombre de volailles mises en place en Ponte	
Couvoirs			
33. Nombre d'établissements			
34. Production de poussins mis sur le marché du 01/01/06 au 31/12/06			

A. BILAN D'ACTIVITE-Recencement au 31-12-2006

A1. Filière PONTE
II. Adhésion à la charte sanitaire

Clé

Selection: Pedigree et Grands Parents Pré-ponte		Selection: Pedigree et Grands Parents Ponte	
35. Nombre d'établissements en Pré-ponte		47. Nombre d'établissements en Ponte	
36. Nombre de bâtiments en Pré-ponte		48. Nombre de bâtiments en Ponte	
37. Nombre de bandes d'animaux en Pré-ponte		49. Nombre de bandes d'animaux en Ponte	
38. Nombre de volailles mises en place en Pré-ponte		50. Nombre de volailles mises en place en Ponte	
Multiplication: Parents Pré-ponte		**Multiplication: Parents Ponte**	
39. Nombre d'établissements en Pré-ponte		51. Nombre d'établissements en Ponte	
40. Nombre de bâtiments en Pré-ponte		52. Nombre de bâtiments en Ponte	
41. Nombre de bandes d'animaux en Pré-ponte		53. Nombre de bandes d'animaux en Ponte	
42. Nombre de volailles mises en place en Pré-ponte		54. Nombre de volailles mises en place en Ponte	
Production: Pré-ponte		**Production: Ponte**	
43. Nombre d'établissements en Pré-ponte		55. Nombre d'établissements en Ponte	
44. Nombre de bâtiments en Pré-ponte		56. Nombre de bâtiments en Ponte	
45. Nombre de bandes d'animaux en Pré-ponte		57. Nombre de bandes d'animaux en Ponte	
46. Nombre de volailles mises en place en Pré-ponte		58. Nombre de volailles mises en place en Ponte	
Couvoirs			
59. Nombre d'établissements			
60. Production de poussins mis sur le marché du 01/01/06 au 31/12/06			

Enregistrer

A. BILAN D'ACTIVITE

Clé

A2. Filière CHAIR

Selection: Pedigree et Grands Parents Pré-ponte

61. Nombre d'établissements en Pré-ponte
62. Nombre de bâtiments en Pré-ponte
63. Nombre de bandes d'animaux en Pré-ponte
64. Nombre de volailles mises en place en Pré-ponte

Selection: Pedigree et Grands Parents Ponte

69. Nombre d'établissements en Ponte
70. Nombre de bâtiments en Ponte
71. Nombre de bandes d'animaux en Ponte
72. Nombre de volailles mises en place en Ponte

Multiplication: Parents Pré-ponte

65. Nombre d'établissements en Pré-ponte
66. Nombre de bâtiments en Pré-ponte
67. Nombre de bandes d'animaux en Pré-ponte
68. Nombre de volailles mises en place en Pré-ponte

Multiplication: Parents Ponte

73. Nombre d'établissements en Ponte
74. Nombre de bâtiments en Ponte
75. Nombre de bandes d'animaux en Ponte
76. Nombre de volailles mises en place en Ponte

Couvoirs

77. Nombre d'établissements
78. Production de poussins mis sur le marché du 01/01/06 au 31/12/06

Enregistrer

A. BILAN D'ACTIVITE-Recencement au 31-12-2006

A2. Filière CHAIR
Adhésion à la charte sanitaire

Clé

Selection: Pedigree et Grands Parents Pré-ponte

79. Nombre d'établissements en Pré-ponte
80. Nombre de bâtiments en Pré-ponte
81. Nombre de bandes d'animaux en Pré-ponte
82. Nombre de volailles mises en place en Pré-ponte

Selection: Pedigree et Grands Parents Ponte

87. Nombre d'établissements en Ponte
88. Nombre de bâtiments en Ponte
89. Nombre de bandes d'animaux en Ponte
90. Nombre de volailles mises en place en Ponte

Multiplication: Parents Pré-ponte

83. Nombre d'établissements en Pré-ponte
84. Nombre de bâtiments en Pré-ponte
85. Nombre de bandes d'animaux en Pré-ponte
86. Nombre de volailles mises en place en Pré-ponte

Multiplication: Parents Ponte

91. Nombre d'établissements en Ponte
92. Nombre de bâtiments en Ponte
93. Nombre de bandes d'animaux en Ponte
94. Nombre de volailles mises en place en Ponte

Couvoirs

95. Nombre d'établissements
96. Production de poussins mis sur le marché du 01/01/06 au 31/12/06

Enregistrer

B. BILAN FINANCIER

Clé

B1. Filière PONTE (ne mentionner que les sommes effectivement versées en 2006)

Depistage

97. Par couvoir et par an (en nombre de forfaits)
98. Par troupeau de futurs reproducteurs (en nombre de forfaits)
99. Par troupeau de reproducteurs (en nombre de forfaits)
100. Par troupeau de poulettes futures pondeuses (en nombre de forfaits)
101. Par troupeau de pondeuses (en nombre de forfaits)

Abattage: Animal futur reproducteur

102. 1 à 2 semaine d'âge-(en nombre d'animaux)
103. 3 à 7 semaine d'âge-(en nombre d'animaux)
104. 8 à 15 semaine d'âge-(en nombre d'animaux)
105. 16 à 19 semaine d'âge-(en nombre d'animaux)

Abattage: Animal reproducteur

106. 20 à 30 semaine d'âge(en nombre d'animaux)
107. 31 à 35 semaine d'âge-(en nombre d'animaux)
108. 36 à 40 semaine d'âge-(en nombre d'animaux)
109. 41 à 45 semaine d'âge-(en nombre d'animaux)
110. 46 à 50 semaine d'âge-(en nombre d'animaux)
111. 51 à 55 semaine d'âge-(en nombre d'animaux)
112. 56 à 60 semaine d'âge-(en nombre d'animaux)
113. 60 à 65 semaine d'âge-(en nombre d'animaux)

Traitement thermique des oeufs

114. Volailles reproductrices-(en nombre d'animaux)

Abattage: Poulette future pondeuse

115. 1 à 2 semaines d'âge-(en nombre d'animaux)
116. 3 à 5 semaines d'âge-(en nombre d'animaux)
117. 6 à 15 semaines d'âge-(en nombre d'animaux)
118. 16 à 25 semaines d'âge-(en nombre d'animaux)

Abattage: Poule pondeuse

119. 20 à 27 semaines d'âge-(en nombre d'animaux)
120. 28 à 35 semaines d'âge-(en nombre d'animaux)
121. 36 à 43 semaines d'âge-(en nombre d'animaux)
122. 44 à 51 semaines d'âge-(en nombre d'animaux)
123. 52 à 60 semaines d'âge-(en nombre d'animaux)

Abattage: Poule pondeuse élevée au sol avec parcours extérieur

124. 20 à 27 semaines d'âge-(en nombre d'animaux)
125. 28 à 35 semaines d'âge-(en nombre d'animaux)
126. 36 à 43 semaines d'âge-(en nombre d'animaux)
127. 44 à 51 semaines d'âge-(en nombre d'animaux)
128. 52 à 60 semaines d'âge-(en nombre d'animaux)

Nettoyage désinfection

129. Poule future pondeuse-(en nombre d'animaux)
130. Poule pondeuse-(en nombre d'animaux)

Enregistrer

B. BILAN FINANCIER

Clé

B2. Filière CHAIR (ne mentionner que les sommes effectivement versées en 2006)

Depistage

131. Par Couvoir et par an (en nombre de forfaits)
132. Par troupeau de futurs reproducteurs (en nombre de forfaits)
133. Par troupeau de reproducteurs (en nombre de forfaits)

Abattage: Animal futur reproducteur

134. 1 à 2 semaine d'âge-(en nombre d'animaux)
135. 3 à 7 semaine d'âge-(en nombre d'animaux)
136. 8 à 15 semaine d'âge-(en nombre d'animaux)
137. 16 à 19 semaine d'âge-(en nombre d'animaux)

Abattage: Animal reproducteur

138. 20 à 30 semaine d'âge-(en nombre d'animaux)
139. 31 à 40 semaine d'âge-(en nombre d'animaux)
140. 41 à 44 semaine d'âge-(en nombre d'animaux)
141. 45 à 48 semaine d'âge-(en nombre d'animaux)
142. 49 à 52 semaine d'âge-(en nombre d'animaux)
143. 53 à 56 semaine d'âge-(en nombre d'animaux)
144. 57 à 60 semaine d'âge-(en nombre d'animaux)

Traitement thermique des oeufs

145. Volailles reproductrices-(en nombre d'animaux)

Autres dépenses

146. Visite + déplacement des vétérinaires sanitaires-Filière Ponte (en euros)
147. Visite + déplacement des vétérinaires sanitaires-Filière chair (en euros)
148. Analyses-Filière ponte (en euros)
149. Analyses-Filière chair (en euros)
150. Divers petits matériels, frais d'envoi-Filière ponte (en euros)
151. Divers petits matériels, frais d'envoi-Filière chair (en euros)

Enregistrer

C. SUIVI DE L'INFECTION

Clé

C1-SUSPITION ET CONFIRMATION

	Type d'animaux									
	Filière chair				Filière ponte					
	Sélection		Multiplication		Sélection		Multiplication		Production	
	SPP	SP	MPP	MP	SPP	SP	MPP	MP	PPP	PP
Nombre de suspicions d'infections à S.Enteritidis										
Nombre de confirmations d'infections à S.Enteritidis										
Nombre de suspicions d'infections à S.Typhimurium										
Nombre de confirmations d'infections à S.Typhimurium										

Enregistrer

C. SUIVI DE L'INFECTION

Clé

C2-GESTION DES INFECTION CONFIRMEES

(CS= sous charte sanitaire) (NON CS= non sous charte sanitaire)

	Type d'animaux									
	Filière chair				Filière ponte					
	Sélection		Multiplication		Sélection		Multiplication		Production	
	SPP	SP	MPP	MP	SPP	SP	MPP	MP	PPP	PP
Nombre de troupeaux abattus pour infection à S.Enteritidis-NON CS										
Nombre de troupeaux abattus pour infection à S.Enteritidis-CS										
Nombre de troupeaux abattus pour infection à S.Typhimurium-NON CS										
Nombre de troupeaux abattus pour infection à S.Typhimurium-CS										
Nombre de troupeaux sous CS infectés à S.Enteritidis abattus dans le mois suivant l'APDI-Indemnisation d'abattage induite-FC-SP										
		SP		MP		SP		MP		PP
Nombre de troupeaux sous CS infectés à S.Enteritidis abattus dans le mois suivant l'APDI-Indemnisation de traitement thermique des OAC ou de ND induite-FC-SP										
Nombre de troupeaux sous CS infectés à S.Typhimurium abattus dans le mois suivant l'APDI-Indemnisation d'abattage induite-FC-SPP										
		SP		MP		SP		MP		PP
Nombre de troupeaux sous CS infectés à S.Typhimurium abattus dans le mois suivant l'APDI-Indemnisation de traitement thermique des OAC ou de ND induite-FC-SP										

Enregistrer

Annexe V

Formulaire SPHINX :
« "Fiche de gestion des troupeaux suspects d'infection ou confirmés infectés par *S.* Enteritidis ou *S.* Typhimurium" pour chacun des troupeaux suspects d'infection ou confirmés infectés au cours de l'année 2006 »

Programme national de maîtrise de Salmonella dans l'espèce Gallus gallus - année 2006

Fiche concernant un troupeau suspect ou confirmé infecté par S. Enteritidis ou S. Typhimurium

. DDSV : . Sérotype(s) indentifié(s) : ☐ S. Enteritidis ☐ S. Typhimurium

1. Propriétaire du troupeau suspect ou confirmé infecté par S. E. et/ou S. T.

1.1. Nom/Entreprise propriétaire : 1.2. Lieu-dit du propriétaire :

1.3. Adresse du propriétaire : 1.4. Code postal du propriétaire :

1.5. Commune du propriétaire :

2. Exploitation détentrice du troupeau suspect ou confirmé infecté par S. E. et/ou S. T.

2.1. Nom/Entreprise détenteur(trice) : 2.2. Lieu-dit du détenteur :

2.3. Adresse du détenteur : 2.4. Code postal du détenteur :

2.5. Commune du détenteur : 2.6. Code EDE du détenteur :

2.7. Nom du vétérinaire sanitaire :

2.8. Nombre de troupeaux de l'espèce Gallus gallus sur le site d'élevage du troupeau suspect/infecté :

2.9. Capacité du site d'élevage (nbr. de volailles - toute espèce) :

Programme national de maîtrise de Salmonella dans l'espèce Gallus gallus - année 2006

3. Caractéristiques du troupeau suspect ou confirmé contaminé par S. E. et/ou S. T.

3.1. Type de filière : ☐ Chair ☐ Ponte

Filière ponte : | Filière chair :

. Type de troupeau : | . Type de troupeau :

3.3. Code bâtiment-DDSV hébergeant le troupeau concerné :

3.4. Mode d'élevage des pondeuses : 3.5. Code "oeuf" (ex. 3FRABC01) :

3.6. Date de mise en place (MEP) (jj/mm/aaaa) : 3.7. Date de déclaration de la MEP à la DDSV (jj/mm/aaaa) :

3.8. Age des animaux à la mise en place (en semaines) :

3.9. Nombre d'animaux mis en place dans le troupeau concerné : Mâles / (préciser la souche): / . Femelles / (préciser la souche): /

Programme national de maîtrise de Salmonella dans l'espèce Gallus gallus - année 2006

4. Origines du troupeau suspect ou confirmé infecté par S.E. et/ou S.T.

4.1. Département de la poussinière d'origine :

4.2. Raison sociale du (ou des) couvoir(s) :

4.3. Adresse du (ou des) couvoir(s) :

4.4. Code postal du (ou des) couvoir(s) :

4.5. Commune du (ou des) couvoir(s) :

4.6 Si OAC France :

code(s) troupeau(x) reproducteur(s)

échanges inter-couvoirs ☐ Oui ☐ non

4.7 Si OAC introduits :

Pays d'origine

Programme national de maîtrise de Salmonella dans l'espèce Gallus gallus - année 2006

5. Suspicion de l'infection

5.1. Origine de la suspicion :

. Si 'Autre', précisez :

5.2. Date de réalisation du (des) prélèvements de suspicion (jj/mm/aaaa) :

5.3. Réalisation des prélèvements de suspicion de l'infection par :

DDSV ☐ Vétérinaire sanitaire ☐ Propriétaire ☐ Détenteur ☐ Autres ☐

. Si 'Autres', précisez :

5.4. Date de déclaration de suspicion à la DDSV (jj/mm/aaaa) :

5.5. Date d'APMS (jj/mm/aaaa) :

5.6. Les prélèvements de suspicion positifs ont-ils été réalisés :

sur poussins d'un jour ☐ en période d'élevage ☐ en période de ponte ☐

5.A. Suspicion sur poussin d'un jour :

5.7. Type de prélèvement :

Poussins morts/sacrifiés ☐ Fonds de boîtes ☐

5.8. Nombre de poussins morts ou sacrifiés positifs / nombre total de poussins prélevés : /

5.9. Nombre de fonds de boîte positifs / nombre de fonds de boîte testés : /

Programme national de maîtrise de Salmonella dans l'espèce Gallus gallus - année 2006

5.B. Suspicion en période de ponte :

5.10. Type de prélèvements :

Matières fécales (yc f. caecales ou chiff.mat.fécales) ☐ Chiffonnages d'environnement ☐

5.11. Nombre de prélèvements de mat. fécales positifs / nombre total de prélèvements de mat. fécales prélevés: ☐ / ☐

5.12. Nombre de chiffonnages d'environnement positifs / nombre de chiffonnages d'environnement testés: ☐ / ☐

5.C. Suspicion en période d'élevage :

5.13. Type de prélèvements :

Animaux morts ☐ Echantillons de méconium (au couvoir) ☐ Garnitures de fonds d'éclosoir ☐ Matières fécales (yc f. caecales ou chiff.mat.fécales) ☐ Chiffonnages d'environnement ☐

5.14. Nombre d'animaux morts positifs / nombre total d'animaux morts testés : ☐ / ☐

5.15. Nombre d'échantillons de méconium positifs / nombre d'échantillons de méconium testés : ☐ / ☐

5.16. Nombre de garnitures de fonds d'éclosoir positifs / nombre de garnitures testées : ☐ / ☐

5.17. Nombre de prélèvements de mat. fécales positifs / nombre total de prélèvements de mat. fécales prélevés : ☐ / ☐

5.18. Nombre de chiffonnages d'environnement positifs / nombre de chiffonnages d'environnement testés : ☐ / ☐

Programme national de maîtrise de Salmonella dans l'espèce Gallus gallus - année 2006

6. Confirmation de l'infection

6.A. Première série de confirmation :

6.1. Date de la première série de prélèvements de confirmation (jj/mm/aaaa) : ☐

6.2. La première série de prélèvements de confirmation s'est-elle avérée positive :

Oui ☐ Non ☐

6.3. Les prélèvements de la première série de confirmation ont-ils été réalisés : ☐ A l'élevage ☐ Au couvoir

6.4. Type de prélèvements de la première série de confirmation réalisés à l'élevage s'étant avérés positifs :

Matières fécales (dont fientes caecales) ☐ Chiffonnages d'environnement ☐

6.5. Nombre de prélèvements de mat. fécales positifs / nombre total de prélèvements de mat. fécales prélevés : ☐ / ☐

6.6. Nombre de chiffonnages d'environnement positifs / nombre de chiffonnages d'environnement testés : ☐ / ☐

6.7. Type de prélèvements de la première série de confirmation réalisés au couvoir s'étant avérés positifs :

60 oeufs incubés non-éclos ☐ Autres ☐

Si 'Autres', précisez :

6.8. Réalisation des prélèvements de la première série de confirmation de l'infection par :

DDSV ☐ Vétérinaire sanitaire ☐ Propriétaire ☐ Détenteur ☐ Autres ☐

Si 'Autres', précisez :

Programme national de maîtrise de Salmonella dans l'espèce Gallus gallus - année 2006

6.B. Deuxième série de confirmation :

6.9. Date de la deuxième série de prélèvements de confirmation (jj/mm/aaaa) :

6.10. La deuxième série de prélèvements de confirmation s'est-elle avérée positive :

Oui ☐ Non ☐

6.11. Type de prélèvements de confirmation de la deuxième série s'étant avérés positifs :

Matières fécales (dont fientes caecales) ☐ Chiffonnages d'environnement ☐ Organes de 60 sujets (foies, ovaires, caeca) ☐

6.12. Nombre de prélèvements de mat. fécales positifs / nombre total de prélèvements de mat. fécales prélevés : /

6.13. Nombre de chiffonnages d'environnement positifs / nombre de chiffonnages d'environnement testés : /

6.14. Nombre de groupes (pools de 5) positifs d'organes / nombre de groupes d'organes testés : /

6.15. Réalisation des prélèvements de la seconde série de confirmation de l'infection par :

DDSV ☐ Vétérinaire sanitaire ☐ Propriétaire ☐ Détenteur ☐ Autres ☐

Si 'Autres', précisez :

6.16. Date de levée d'APMS (jj/mm/aaaa):

6.17. Date d'APDI (jj/mm/aaaa) : 6.18. Age à l'APDI (en semaines) :

Programme national de maîtrise de Salmonella dans l'espèce Gallus gallus - année 2006

7. Elimination du troupeau et destruction des oeufs

7.1. Elimination précoce du troupeau confirmé contaminé (dans les 30 jours suivant l'APDI) : ☐ Oui ☐ Non

7.A. Elimination précoce :

7.2. Dates d'élimination : D1: (jj/mm/aaaa) D2: D3:

7.3. Mode d'élimination précoce : Abattage sanitaire ☐ Euthanasie ☐ Autre(s) ☐

Si 'Autre(s)', précisez :

7.4. Estimation de la quantité d'oeufs (produits entre l'APMS et l'élimination précoce) détruits (en unités) :

7.5. Estimation de la quantité d'oeufs (produits entre l'APMS et l'élimination précoce) traités thermiquement (en unités) :

7.B. Abattage fin de bande :

7.6. Date d'abattage (en l'absence d'élimination précoce) (jj/mm/aaaa) :

7.7. Estimation de la quantité d'oeufs (produits entre l'APMS et l'abattage) détruits (en unités) :

7.8. Estimation de la quantité d'oeufs (produits entre l'APMS et l'abattage) traités thermiquement (en unités) :

7.9. Numéro d'agrément des établissements producteurs d'ovoproduits (ex. 62-035-20) OVO1:

. OVO2 (ex. 62-035-20) : . OVO3 (ex. 62-035-20) :

7.10. Nombre d'animaux abattus : 7.10.bis Nombre de reproductrices en ponte :

Programme national de maîtrise de Salmonella dans l'espèce Gallus gallus - année 2006

7.11. Numéro d'agrément des abattoirs : . ABAT1 (ex. 22-277-03) :

. ABAT2 (ex. 22-277-03) : . ABAT3 (ex. 22-277-03) :

8. Conduite du Nettoyage-Désinfection et du vide sanitaire du bâtiment concerné

8.1. Date(s) des opérations de nettoyage-désinfection: . DU (jj/mm/aaaa): AU (jj/mm/aaaa):

8.2. Réalisation du N&D par : L'exploitant ☐ Société spécialisée ☐ Exploitant et société ☐

8.3. Date du contrôle DDSV du N&D n°1 (jj/mm/aaaa) :

8.4. Résultat du contrôle N&D n°1 par la DDSV : Favorable ☐ Défavorable ☐

8.5. Date du contrôle DDSV du N&D n°2 (jj/mm/aaaa) :

8.6. Résultat du contrôle N&D n°2 par la DDSV : Favorable ☐ Défavorable ☐

9. Adhésion à la charte sanitaire et indemnisation(s)

9.1. Le troupeau est-il couvert par la charte sanitaire ? : ☐ Oui ☐ Non

9.2. Date d'adhésion (ou de renouvellement) à la charte sanitaire du troupeau (jj/mm/aaaa) :

9.3. Demande de délégation de crédit par la DDSV à la DGAL : ☐ Oui ☐ Non

9.4. Date de demande de délégation de crédit (jj/mm/aaaa) :

Programme national de maîtrise de Salmonella dans l'espèce Gallus gallus - année 2006

9.A. Montants demandés pour indemniser :	9.B. Montants verser pour indemniser :
. L'élimination :	. L'élimination :
. Le traitement thermique des OAC :	. Le traitement thermique des OAC :
. Le nettoyage & la désinfection :	. Le nettoyage & la désinfection :
. La rémunération et le défraiement du VS :	. La rémunération et le défraiement du VS :
. Les frais divers et analyses :	

9.C. Date(s) de versement(s) aux contractants de la charte sanitaire ou au VS de :

. L'indemnisation d'élimination (jj/mm/aaaa) :

. L'indemnisation du traitement thermique des OAC (jj/mm/aaaa) :

. L'indemnisation du nettoyage-désinfection (jj/mm/aaaa) :

. La rémunération et le défraiement du VS (jj/mm/aaaa) :

Programme national de maîtrise de Salmonella dans l'espèce Gallus gallus - année 2006

10. Elements de risque d'infection

10.1. Nombre d'infections survenues sur la même exploitation depuis 1998 : ☐

. Année1 (aaaa) : ☐ . Sérotype1 : S. Enteritidis ☐ S.Typhimurium ☐

. Année2 (aaaa) : ☐ . Sérotype2 : S. Enteritidis ☐ S.Typhimurium ☐

. Année3 (aaaa) : ☐ . Sérotype3 : S. Enteritidis ☐ S.Typhimurium ☐

10.2. Date du précédent contrôle complémentaire effectué par la DDS avant la présente suspicion (jj/mm/aaaa) : ☐

10.3. Principal fournisseur d'aliments consommés par le troupeau concerné (code usine: ex. FR-01-111-123) : ☐

10.4. Mode de gestion des fientes :

Litière ☐ Fientes humides (fosse semi-profonde) ☐ Gaine de séchage intérieure ☐ Tunnel de séchage extérieur ☐ Fosse profonde ☐

10.5. Présence sur site d'un hangar de stockage des fientes : ☐ Oui ☐ Non

Annexe VI

Formulaire SPHINX « Fiche de gestion des troupeaux suspects d'infection ou confirmés infectés par *S.* Enteritidis ou *S.* Typhimurium"pour chacun des troupeaux suspects d'infection ou confirmés infectés au cours de l'année 2007 »

Programme de maitrise de Salmonella dans l'espèce Gallus gallus - Année 2007

Code département | DDSV | Code région | Région | Clé

Sérotype(s) indentifié(s) : ☐ S. Enteritidis ☐ S. Typhimurium

1. Propriétaire du troupeau suspect ou confirmé infecté par S. E. et/ou S. T.

1.1. Nom/Entreprise propriétaire
1.2. Lieu-dit du propriétaire
1.3. Adresse du propriétaire
1.4. Code postal du propriétaire
1.5. Commune du propriétaire

2. Exploitation détentrice du troupeau suspect ou confirmé infecté par S. E. et/ou S. T.

2.1. Nom/Entreprise détenteur
2.2. Lieu-dit du détenteur
2.3. Adresse du détenteur
2.4. Code postal du détenteur
2.5. Commune du détenteur
2.6. Code EDE du détenteur
2.7. Nom du vétérinaire sanitaire
2.8. Nombre de troupeau(x) suspect(s) ou infecté(s) sur le site d'élevage de l'espèce Gallus gallus
2.9. Capacité du site d'élevage (nbr. de volailles - toute espèce)
2.10. Troupeau suspect ou infecté vacciné
☐ Oui Si OUI, précisez le nom du vaccin (Salenvac ou Salenvac T)
☐ Non

Enregistrer

Programme de maitrise de Salmonella dans l'espèce Gallus gallus - Année 2007

3. Caractéristiques du troupeau suspect ou confirmé contaminé par S. E. et/ou S. T.

3.1. Type de filière ☐ Chair ☐ Ponte

Filière ponte :

Type de troupeau
3.3. Code bâtiment-DDSV hébergeant le troupeau concerné
3.4. Mode d'élevage des pondeuses
3.5. Code "oeuf" (ex. 3FRABC01)
3.6. Date de mise en place (MEP) (jj/mm/aaaa)
3.7. Date de déclaration de la MEP à la DDSV (jj/mm/aaaa)
3.8. Age des animaux à la mise en place (en semaines)
3.9. Nombre d'animaux mis en place dans le troupeau concerné :
Mâles Préciser la souche
Femelles Préciser la souche

Filière chair :

Type de troupeau
3.3. Code bâtiment-DDSV hébergeant le troupeau concerné (ex. 3FRABC01)
3.6. Date de mise en place (MEP) (jj/mm/aaaa)
3.7. Date de déclaration de la MEP à la DDSV (jj/mm/aaaa)
3.8. Age des animaux à la mise en place (en semaines)
3.9. Nombre d'animaux mis en place dans le troupeau concerné :
Mâles Préciser la souche
Femelles Préciser la souche

Enregistrer

Programme de maitrise de Salmonella dans l'espèce Gallus gallus - Année 2007

4. Origine(s) du troupeau suspect ou confirmé infecté

4.1. Département de la poussinière d'origine (ex. DDSV01)

4.2. Raison sociale du couvoir (1)
4.3. Adresse du couvoir (1)
4.4. Code postal du couvoir (1)
4.5. Commune du couvoir (1)

4.2. Raison sociale du couvoir (2)
4.3. Adresse du couvoir (2)
4.4. Code postal du couvoir (2)
4.5. Commune du couvoir (2)

4.2. Raison sociale du couvoir (3)
4.3. Adresse du couvoir (3)
4.4. Code postal du couvoir (3)
4.5. Commune du couvoir (3)

4.6 Si OAC France :
code(s) troupeau(x) reproducteur(s) échanges inter-couvoirs ☐ Oui ☐ non

4.7 Si OAC introduits :
Pays d'origine

Enregistrer

Programme de maitrise de Salmonella dans l'espèce Gallus gallus - Année 2007

5. Suspicion de l'infection

5.1. Origine de la suspicion — Si 'Autre', précisez

Si "TIAC", précisez son numéro (Ex. 2007-11)

5.2. Date de réalisation du (des) prélèvements de suspicion (jj/mm/aaaa)

5.3. Réalisation des prélèvements de suspicion de l'infection par

☐ DDSV ☐ Détenteur
☐ Vétérinaire sanitaire ☐ Autres
☐ Propriétaire Si 'Autres', précisez

5.4. Date de déclaration de suspicion à la DDSV (jj/mm/aaaa)

5.5. Date d'APMS (jj/mm/aaaa)

5.6. Les prélèvements de suspicion positifs ont-ils été réalisés ☐ sur poussins d'un jour ☐ en période de ponte ☐ en période d'élevage

5.A. Suspicion sur poussin d'un jour :

5.7. Type de prélèvement ☐ Poussins morts/sacrifiés ☐ Fonds de boîtes

5.B. Suspicion en période d'élevage :

5.8. Type de prélèvements ☐ Matières fécales (yc f. caecales ou chiff.mat.fécales) ☐ Chiffonnages d'environnement

5.9. Nombre de prélèvements de mat. fécales positifs / Nombre total de prélèvements de mat. fécales prélevés

5.10. Nombre de chiffonnages d'environnement positifs / Nombre total de chiffonnages d'environnement testés

Enregistrer

Programme de maitrise de Salmonella dans l'espèce Gallus gallus - Année 2007

5.C. Suspicion en période de ponte :

5.11. Type de prélèvements

- ☐ Animaux morts
- ☐ Matières fécales (yc f. caecales ou chiff.mat.fécales)
- ☐ Echantillons de méconium (au couvoir)
- ☐ Chiffonnages d'environnement
- ☐ Garnitures de fonds d'éclosoir
- ☐ Oeufs béchés non éclos

5.12. Nombre d'animaux morts positifs ☐ / ☐ Nombre total d'animaux morts testés

5.13. Nombre de prélèvements de mat. fécales positifs ☐ / ☐ Nombre total de prélèvements de mat. fécales prélevés

5.14. Nombre de chiffonnages d'environnement positifs ☐ / ☐ Nombre total de chiffonnages d'environnement testés

6. Confirmation de l'infection

6.A. Première série de confirmation :

6.1. Date de la première série de prélèvements de confirmation ☐ (jj/mm/aaaa)

6.2. La première série de prélèvements de confirmation s'est-elle avérée positive

- ☐ Oui
- ☐ Non

6.3. Type de prélèvements de la première série de confirmation réalisés à l'élevage s'étant avérés positifs

- ☐ Matières fécales (dont fientes caecales)
- ☐ Chiffonnages d'environnement

6.4. Nombre de prélèvements de mat. fécales positifs ☐ / ☐ Nombre total de prélèvements de mat. fécales prélevés

6.5. Nombre de chiffonnages d'environnement positifs ☐ / ☐ Nombre de chiffonnages d'environnement testés

6.6. Type de prélèvements de la première série de confirmation réalisés au couvoir s'étant avérés positifs

- ☐ 60 oeufs incubés non-éclos
- ☐ Autres

Si 'Autres', précisez : ☐

6.7. Réalisation des prélèvements de la première série de confirmation de l'infection par

- ☐ DDSV
- ☐ Vétérinaire sanitaire
- ☐ Propriétaire
- ☐ Détenteur
- ☐ Autres

Si 'Autres', précisez : ☐

Enregistrer

Programme de maitrise de Salmonella dans l'espèce Gallus gallus - Année 2007

6.B. Deuxième série de confirmation :

6.8. Date de la deuxième série de prélèvements de confirmation ☐ (jj/mm/aaaa)

6.9. La deuxième série de prélèvements de confirmation s'est-elle avérée positive

- ☐ Oui
- ☐ Non

6.10. Type de prélèvements de confirmation de la deuxième série s'étant avérés positifs

- ☐ Matières fécales (dont fientes caecales)
- ☐ Organes de 60 sujets (foies, ovaires, caeca)
- ☐ Chiffonnages d'environnement

6.11. Nombre de prélèvements de mat. fécales positifs ☐ / ☐ Nombre total de prélèvements de mat. fécales prélevés

6.12. Nombre de chiffonnages d'environnement positifs ☐ / ☐ Nombre total de chiffonnages d'environnement testés

6.13. Nombre de groupes (pools de 5) positifs d'organes ☐ / ☐ Nombre total de groupes d'organes testés

6.14. Réalisation des prélèvements de la seconde série de confirmation de l'infection par

- ☐ DDSV
- ☐ Vétérinaire sanitaire
- ☐ Propriétaire
- ☐ Détenteur
- ☐ Autres

Si 'Autres', précisez : ☐

6.C Mesures prises en cas d'infirmation ou de confirmation

6.15. Date de levée d'APMS (jj/mm/aaaa) ☐

6.16. Date d'APDI (jj/mm/aaaa) ☐

6.17. Age à l'APDI (en semaines) ☐

Enregistrer

Programme de maitrise de Salmonella dans l'espèce Gallus gallus - Année 2007

7. Elimination du troupeau et destruction des oeufs

7.1. Elimination précoce du troupeau confirmé contaminé (dans les 30 jours suivant l'APDI)

☐ Oui Renseignez 7.A. et 7.C.

☐ Non Renseignez 7.B. et 7.C.

7.A. Elimination précoce :

7.2. Dates d'élimination D1 (jj/mm/aaaa)

D2

D3

7.3. Mode d'élimination précoce

☐ Abattage sanitaire ☐ Autre(s)

☐ Euthanasie Si 'Autre(s)', précisez

7.4. Estimation de la quantité d'oeufs détruits (produits entre l'APMS et l'élimination précoce) (en unités)

7.5. Estimation de la quantité d'oeufs traités thermiquement (produits entre l'APMS et l'élimination précoce) (en unités)

7.B. Abattage fin de bande :

7.6. Date d'abattage (en l'absence d'élimination précoce)

7.7. Estimation de la quantité d'oeufs détruits (produits entre l'APMS et l'abattage) (en unités)

7.8. Estimation de la quantité d'oeufs traités thermiquement (produits entre l'APMS et l'abattage) (en unités)

7.9. Numéro d'agrément des établissements producteurs d'ovoproduits OVO1 (ex. 62-035-20)

OVO2

OVO3

7.C. Nombre d'animaux abattus en élimination précoce ou en abattage fin de bande :

Nombre d'animaux abattus Bis Nombre de reproductrices en ponte

Enregistrer

Programme de maitrise de Salmonella dans l'espèce Gallus gallus - Année 2007

7.11. Numéro d'agrément des abattoirs ABAT1 (ex. 22-277-03) :

ABAT3

ABAT2

8. Conduite du Nettoyage-Désinfection et du vide sanitaire du bâtiment concerné

8.1. Date(s) des opérations de nettoyage-désinfection DU AU (jj/mm/aaaa)

8.2. Réalisation du N&D par

☐ L'exploitant ☐ Exploitant et société

☐ Société spécialisée

8.3. Date du contrôle N&D n°1 par la DDSV (jj/mm/aaaa)

Résultat N&D n°1 ☐ Favorable ☐ Défavorable

8.5. Date du contrôle N&D n°2 par la DDSV (jj/mm/aaaa)

Résultat N&D n°2 ☐ Favorable ☐ Défavorable

9. Adhésion à la charte sanitaire (CS) et indemnisation(s)

9.1. Le troupeau est-il couvert par la CS ?

☐ Oui

☐ Non

9.2. Date d'adhésion (ou de renouvellement) à la CS du troupeau (jj/mm/aaaa)

9.3. Demande de délégation de crédit par la DDSV à la DGAL

☐ Oui

☐ Non

9.4. Date de demande de délégation de crédit (jj/mm/aaaa)

Enregistrer

Programme de maitrise de Salmonella dans l'espèce Gallus gallus - Année 2007

9.A. Montants demandés pour indemniser :

L'élimination
Le traitement thermique des OAC
Le nettoyage & la désinfection
La rémunération et le défraiement du VS
Les frais divers et analyses

9.B. Montants verser pour indemniser :

L'élimination
Le traitement thermique des OAC
Le nettoyage & la désinfection
La rémunération et le défraiement du VS

9.C. Date(s) de versement(s) aux contractants de la charte sanitaire ou au VS de :

L'indemnisation d'élimination (jj/mm/aaaa)
L'indemnisation du traitement thermique des OAC (jj/mm/aaaa)
L'indemnisation du nettoyage-désinfection (jj/mm/aaaa)
La rémunération et le défraiement du VS (jj/mm/aaaa)

10. Elements de risque d'infection

10.1. Nombre d'infections survenues sur la même exploitation depuis 1998

Année1 (aaaa) Sérotype1 S. Enteritidis ☐ S.Typhimurium ☐
Année2 (aaaa) Sérotype2 S. Enteritidis ☐ S.Typhimurium ☐
Année3 (aaaa) Sérotype3 S. Enteritidis ☐ S.Typhimurium ☐

10.2. Date du précédent contrôle complémentaire effectué par la DDSV avant la présente suspicion

10.3. Principal fournisseur d'aliments consommés par le troupeau concerné (code usine: ex. FR-01-111-123)

Enregistrer

Programme de maitrise de Salmonella dans l'espèce Gallus gallus - Année 2007

10.4. Mode de gestion des fientes

Litière ☐
Fientes humides (fosse semi-profonde) ☐
Gaine de séchage intérieure ☐
Tunnel de séchage extérieur ☐
Fosse profonde ☐

10.5. Présence sur site d'un hangar de stockage des fientes

☐ Oui
☐ Non

Annexe VII

Rappel des modalités de saisie des centres d'emballage d'œufs
et des ateliers de poules pondeuses dans SIGAL

Les modalités de saisie des centres d'emballage d'œufs et des ateliers de poules pondeuses dans SIGAL sont définies par la « ***Note technique MSI N°2006-09 du 10 février 2006 concernant l'enregistrement des élevages de poules pondeuses et des centres de conditionnement d'œufs dans le système d'information de la DGAL (SIGAL). (code « POULA »)*** », soit notamment :

- Sur chaque ***établissement*** :
 - ✓ sa ou ses **dénomination**(s) : **nom et/ou raison sociale** et **SIRET** ;
 - ✓ son **adresse** : **rue** ou **lieu-dit, ville, code postal**.

- Sur chaque ***atelier*** :

⇨ Poules pondeuses,

. la classe atelier « Production d'œufs – Poule – atelier de pondeuses »

. les descripteurs :

- ✓ **'POULA'** : le **'code œuf'** ;
- ✓ **'Nombre de poules présentes'** (descripteur numérique) ;
- ✓ **'Nombre de semaines de ponte'** (descripteur numérique dont la valeur est inférieure ou égale à 52 semaines).

⇨ Centre d'emballage,

. la classe atelier « Œuf – Amont – Centre de conditionnement d'œufs »

. les descripteurs :

- ✓ **'n°ILU'** ;
- ✓ **'Etat de l'autorisation':**
 - **'Valide'** pour un agrément en cours,
 - **'Provisoire'** pour un agrément provisoire,
 - **'Suspendu'** pour un agrément suspendu,
 - **'Retiré'** pour un agrément retiré,
 - **'Echu'** suite à la cessation d'activité ;
- ✓ **'Type d'agrément' :**
 - **'standard'** (lors de l'emballage d'« œufs frais » essentiellement) ;
 - **'spécial'** (lors de l'emballage notamment d'œufs « datés du jour de ponte » ou/et d'œufs « extra »).

! RAPPEL : Les identifiants 'n°ILU' (exemple : 22001001) et 'code œuf' (exemple : 3FRAAA01) à saisir dans SIGAL doivent y figurer sans espace entre les différents composants de chaque code et sans rajout de caractère interne à la DDSV.